

REG 3: Aménagement des bâtiments et gestion environnementale

PLAN DE COURS

1. Installations intérieures

- 1.1 Le box et l'entre-deux
- 1.2 Les aires de circulation
- 1.3 Les pièces annexes
- 1.4 Les arrangements
- 1.5 Les aménagements supplémentaires

2. Installation extérieures

- 2.1 Les pâturages et leurs gestions
- 2.2 Les abris de pâture
- 2.3 Les paddocks
- 2.4 Les clôtures

3. Fumier

- 3.1 La récupération
- 3.2 L'entreposage
- 3.3 La réutilisation / la valorisation

4. Manège

- 4.1 La carrière
- 4.2 Le manège intérieur
- 4.3 Le marcheur
- 4.4 Le rond de longe
- 4.5 La piste en herbe
- 4.6 La piste d'entraînement
- 4.7 Le terrain de cross
- 4.8 Le sentier

5. Stationnement

6. Biosécurité

Objectifs de la formation

1. Comprendre les notions importantes dans la régie des installations équestres ;
2. Acquérir des connaissances sur l'alimentation et les habitudes des équidés dans leur environnement ;
3. Découvrir la biosécurité.

À la fin de l'atelier de formation les participants :

- Posséderont les connaissances leur permettant d'améliorer la gestion des installations équestres ;
- Posséderont les connaissances leur permettant une bonne gestion environnementale.



4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal, Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3053
Sans frais: 1 866 575-0515
Télec. : 514 252-3068
info@cheval.quebec
www.cheval.quebec